**Épreuve E5 : Intervention sur système numérique et d'information**

**Coefficient 5 - Unité U5**

Ce qui suit concerne :

* les candidats n’ayant pas suivi la formation de 1ère année (adaptation de la durée de formation),
* les candidats individuels,
* les candidats redoublants,
* les candidats scolaires (établissements privés hors contrat) ;
* les apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités) ;
* les stagiaires de la formation professionnelle continue (établissements privés et établissements publics non habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS) ;
* les candidats au titre de leur expérience professionnelle ;
* les candidats de l’enseignement à distance.

**Épreuve ponctuelle pratique – durée : 4h**

Pour les **candidats non scolaire**, l’épreuve se déroule dans un établissement public comportant une section de BTS SN. Un candidat préparé par un établissement de formation à distance est considéré comme un candidat non scolarisé.

L’épreuve est ponctuelle d’une durée de 4 heures dont 1 heure de prise en main du système.

Le service des examens fournit, un mois ferme avant la date de l’épreuve, le nom de l’établissement public qui sera centre d’examen. Lors d'un rendez-vous fixé par le chef de centre, l'équipe d'examinateurs présente au candidat les dossiers et les systèmes qui seront utilisés lors de l'épreuve, afin qu’il puisse réaliser les interventions demandées dans les deux phases de l’épreuve. C’est à l’initiative du candidat d’optimiser sa préparation au regard des renseignements fournis. L’accès au laboratoire et aux équipements est à négocier avec le chef de centre.

Pour les candidats **sous statut scolaire** (hors formation à distance), l’épreuve peut se dérouler dans le centre de formation ; la décision revient l’IA-IPR président de la commission de validation.

**Les compétences évaluées lors de cette épreuve sont :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Électronique et communications** | **Informatique et réseaux** |
| C6.1 | Superviser le fonctionnement d'un produit matériel/logiciel | C6.1 | Superviser le fonctionnement d'un produit matériel/logiciel |
| C6.2 | Analyser les comptes rendus d'exploitation | C6.2 | Analyser les comptes rendus d'exploitation |
| C7.1 | Diagnostiquer les causes d'undysfonctionnement | C7.1 | Diagnostiquer les causes d'undysfonctionnement |
| C7.3 | Dépanner une installationmatérielle/logicielle | C7.3 | Dépanner une installationmatérielle/logicielle |
| C7.4 | Assurer la traçabilité | C7.4 | Assurer la traçabilité |

**Objectifs**

L’épreuve vise à évaluer la capacité de l’étudiant à exploiter et maintenir une installation. Elle s’appuie sur l’évaluation de l’ensemble des compétences des domaines C6 et C7, exploiter et maintenir.

**Modalités**

L’étudiant est placé en situation de surveillance et de dépannage d’une installation. Il doit, à partir de l’analyse du compte rendu d’exploitation, proposer un scénario de dépannage et le mettre en œuvre. Il est confronté à :

* des situations cohérentes et conformes à celles rencontrées dans le milieu professionnel et définies dans le référentiel des activités professionnelles (RAP) ;
* un contexte spécifié le plus authentique possible : contraintes et moyens d’entreprise, délais, règlements et normes, démarche qualité, environnement.

**Organisation**

Les étudiants agissent individuellement, ils devront réaliser l’ensemble des taches nécessaires au dépannage de l’installation L’épreuve d’une durée de 4 heures sera évaluée par le/les professeur(s) de spécialité accompagné(s) du professeur de SPC.

Les sujets proposés devront préciser, outre la nature des Tâches professionnelles à réaliser composant l’intervention demandée, son contexte en termes de contraintes, les ressources et les moyens mis à disposition.

Il est à noter que le candidat met en œuvre une procédure qui doit donc être préalablement élaborée par l’équipe pédagogique auteur du sujet. Bien entendu, c’est au candidat de définir les modalités de déclinaison de cette procédure, modes opératoires en particulier, afin de valider les spécifications demandées.

**Supports utilisés pour l’épreuve**

* télécommunications, téléphonie et réseaux téléphoniques ;
* informatique, réseaux et infrastructures ;
* multimédia, son et image, radio et télédiffusion ;
* mobilité et systèmes embarqués ;
* électronique et informatique médicale ;
* mesure, instrumentation et microsystèmes ;

L’épreuve est orale (interrogation directe des candidats par les examinateurs durant les différentes phases de l’intervention) et pratique (dépannage de l’équipement ou du service informatique, essais, tests de validation et mesure).

Les éléments représentatifs des travaux effectués doivent être fournis en réponse au questionnement proposé (choix de la démarche et des outils, d’un mode opératoire, relevé de mesure, relevé d'essais …). Il ne peut être question de limiter l’évaluation à la vérification de la pertinence des éléments inscrits dans un compte rendu !